

L'EXPRESS
POLITIQUE

Pas d'argent du PQ

■ Le Parti québécois n'a pas payé la note d'avocat de la députée péquiste de La Prairie, Monique Simard, jugée coupable cette semaine d'avoir voté illégalement lors de l'élection municipale d'Outremont, en 1995. Michel Léveillé, responsable des communications au PQ, rappelle que des événements-bénéfices avaient été organisés pour trouver le financement nécessaire pour appuyer Mme Simard dans la cause de l'élection provinciale de Bertrand — où le tribunal avait finalement annulé l'élection du député libéral Robert Thérien. Dans le cas d'Outremont, Mme Simard et son époux assument seuls leurs frais juridiques. Responsable de l'organisation électorale du PQ, le ministre Guy Chevrette insistait hier sur le fait qu'il s'agissait d'un verdict de matière civile et non criminelle, de bien moindre gravité que ce qui avait été reproché au député Thérien. Mme Simard ne devrait pas quitter le caucus péquiste, selon lui.

Couper d'abord,
discuter ensuite

■ À compter d'aujourd'hui, environ 7500 mères assistées sociales reçoivent 100 \$ de moins par mois. La disparition du barème de non-disponibilité, annoncée au début de l'année, fait que les mères d'un enfant admissible à la maternelle à temps plein ne peuvent plus être considérées comme non disponibles. Québec comptait épargner 10 millions avec cette mesure. La ministre de l'Emploi, Louise Harel, compte rencontrer vendredi à Montréal les représentantes de nombreux groupes de femmes qui dénoncent cette décision, pour discuter de moyens d'aiguiller plus rapidement cette clientèle vers les mesures d'employabilité.

La régionalisation du
transport compromise

■ L'ambitieuse politique de régionalisation du transport de personnes, dans les cartons du ministre Jacques Brassard depuis six mois, est compromise. Tout dépendra du résultat des négociations entre le gouvernement et le monde municipal, a indiqué hier le ministre Brassard. Québec voulait envoyer à des organismes proches des MRC et des communautés urbaines toutes les responsabilités touchant le déplacement de personnes, du transport adapté au transport scolaire. Or, l'intention de Québec de transférer le transport scolaire aux MRC n'est pas irrévocable — l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des commissions scolaires, à l'instigation de l'entourage de Lucien Bouchard, ont fait une contre-proposition qui ferait passer note du transport scolaire des Transports à l'Éducation, mais la gestion demeurerait aux commissions scolaires.

Denis Lessard

La «bonne décision»

■ La décision du gouvernement français de ne pas émettre de timbre commémorant la visite du général de Gaulle au Québec, il y a 30 ans, a été saluée hier par les ministres du cabinet Chrétien comme un geste sage et raisonnable. Après avoir entretenu le projet de timbre pendant des mois et, avec le projet, la controverse entre Québec et Ottawa, le gouvernement français a décidé de ranger l'idée dans un tiroir. Selon le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, Paris a pris la bonne décision parce que, trente ans plus tard, le fameux «Vive le Québec libre» de Charles de Gaulle divise encore les Canadiens. Son collègue leader en Chambre, Don Boudria, ajoute que c'est simplement une question de politesse envers le Canada de remettre le projet de timbre. «Nous n'émettrions pas de timbre à l'honneur d'une dispute à l'intérieur de leur pays, il est tout à fait normal qu'ils aient la même politesse à notre endroit», a commenté M. Boudria.

Gilles Toupin



Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a rencontré hier, à Paris, son homologue français, Lionel Jospin.

La France accompagnera le
Québec... sans le précéder

Jospin fait sienne la déclaration de Chirac

GILLES NORMAND
envoyé spécial, PARIS

Le premier ministre français, Lionel Jospin, ne trouve rien à redire à la déclaration du président Jacques Chirac concernant l'avenir du Québec, mais il a insisté plus d'une fois pour dire que si la France doit accompagner le Québec dans la voie qu'il choisira, elle ne le précédera pas.

M. Jospin a de même refusé de dire s'il partageait l'opinion de M. Chirac, au temps où il était maire de Paris, voulant que la France soit parmi les premiers pays à reconnaître un Québec souverain.

«Ce qui m'importe, aujourd'hui, c'est ce que dit M. Chirac, président de la République. Et le président de la République française d'aujourd'hui a dit: "Nous accompagnons le Québec sur le chemin qu'il choisira." C'est de la même façon que je pense le gouvernement français qui en même temps redit, par ma bouche, qu'accompagner ce n'est pas précéder», a précisé, tout en nuances, M. Jospin.

Le premier ministre français a souligné qu'il ne lui appartenait pas de s'ingérer dans la politique intérieure du Québec, ni dans celle du Canada, et qu'il fermait la porte à toute nouvelle question sur le sujet. Les membres de la presse demeuraient néanmoins insistants et M. Jospin a indiqué que la porte allait demeurer fermée jusqu'à ce que le Québec prenne sa décision. Il s'en tient à la politique de «non-ingérence et de non-indifférence».

Il a fait valoir que le Canada

était un pays avec lequel la France entretenait «des relations nombreuses, constantes, amicales sur beaucoup de plans, que ce soit le plan économique, le plan diplomatique, que ce soit sur le plan, là aussi, culturel».

«Donc, nous sommes tout à fait attachés à la qualité, à l'ancienneté, à la chaleur de nos relations avec le Canada. Cela ne me paraît pas en cause ni aujourd'hui, ni demain.»

La veille, le président Chirac avait déclaré: «Quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France.» Cette position, renfermée dans une formule employée la première fois par Valéry Giscard d'Estaing devant René Lévesque, en 1977, représente encore la position de la France et cette position ne sera pas exprimée autrement, a fait comprendre le premier ministre socialiste.

M. Jospin s'est refusé à aborder la question d'une majorité de 50 % plus une voix au référendum. Serait-ce une majorité suffisante pour mener à la souveraineté?

«Adhérez-vous au respect du

principe de la majorité simple?» a-t-on demandé, ce à quoi il a répondu: «Le vote à la majorité simple n'est pas un principe. J'adhère au principe de la démocratie, c'est tout.»

Le premier ministre du Québec, qui poursuit depuis dimanche la plus importante mission économique québécoise menée en France, s'est dit satisfait de la position française relativement à son accompagnement du Québec dans ses choix.

Après une visite au maire de Paris, Jean Tiberi, Lucien Bouchard et sa femme, Audrey Best, ont reçu à dîner le premier ministre Jospin au pavillon d'Armenonville, au bois de Boulogne. À cette occasion, M. Jospin s'est exprimé de façon beaucoup plus chaleureuse sur la question québécoise, précisant même que la France accompagnera «fortement» le Québec sur le chemin qu'il choisira.

M. Bouchard aura aujourd'hui des entretiens privés avec le président du Rassemblement pour la République et ex-président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin; avec l'ambassadeur du Canada à Paris, Jacques Roy; avec François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste; et avec François Léotard, président de l'UDF. Il rendra ensuite visite au président de l'Assemblée nationale française, Laurent Fabius, après quoi il s'enverra pour Lille, dans le Nord-Pas-de-Calais, pour y faire la promotion de la coopération économique avec le Québec.

La «quête»
d'appuis
de Bouchard
en France gêne
les Québécois,
soutient DionVINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les Québécois sont gênés de voir leur premier ministre tenter de quêter des appuis à son projet sécessionniste auprès des dirigeants politiques français, affirme le ministre fédéral Stéphane Dion.

Interprétant les propos du premier ministre français, Lionel Jospin, comme un engagement à ne pas s'ingérer dans les affaires canadiennes, M. Dion a repris hier son offensive contre les souverainistes en dénonçant la démarche de Lucien Bouchard en France.

«Il y a une chose qui nous gêne en tant que Québécois, c'est de voir M. Bouchard aller quêter des mots plus ou moins ambigus, les Québécois n'aiment pas ça. Ils n'ont pas aimé le show de cet été au sujet de la statue du général, ils n'aiment pas voir M. Bouchard faire ça.»

Jean
Chrétien

Selon M. Dion, on devrait s'en tenir aux liens culturels, en particulier de la langue, et au développement économique avec «nos amis français».

«Jamais ailleurs dans le monde, a-t-il repris, un gouvernement étranger n'est passé par-dessus la tête de l'État existant pour décider à sa place.»

«Un référendum, c'est un poids moral, ce n'est pas une décision», a-t-il lancé lors d'un bref point de presse portant sur les plus récentes vagues provoquées par la visite officielle de Lucien Bouchard à Paris.

En Chambre, le ministre des Affaires intergouvernementales a été plus clair encore en affirmant que «la sécession n'est pas un droit en démocratie».

Cette affirmation a fait sursauter le chef du Bloc, Gilles Duceppe, qui a rappelé que le premier ministre Chrétien disait lui-même, quelques jours avant le dernier référendum, qu'un vote pour le OUI était un vote en faveur d'une séparation irrévocable.

Après les paroles du président français, Jacques Chirac, qui laissait place à diverses interprétations, lundi, la déclaration de Lionel Jospin semble avoir permis à Ottawa de reprendre pied.

Aux réformistes qui lui demandaient s'il avait téléphoné à son homologue de l'Élysée au cours des dernières 24 heures, le premier ministre Chrétien a répondu que cela n'était pas nécessaire.

«Il (Jacques Chirac) sait que c'est un problème canadien qui se règlera par les Canadiens et non par le gouvernement français»

Les «journées sans taxes» deviendront illégales

La lutte contre le travail noir et l'évasion fiscale en voie d'atteindre son objectif

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les «journées sans taxes», largement annoncées par les commerçants québécois, pourraient bientôt devenir illégales. Le ministère du Revenu prévoit en effet légiférer pour interdire cette formulation qui «envoie le mauvais message» aux contribuables.

En réalité, lorsqu'ils annoncent ce genre de journée de rabais, les commerçants versent bel et bien les taxes au gouvernement, mais donnent en retour un escompte de 15 % aux consommateurs. La ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, fronce tout de même les sourcils lorsqu'elle constate la façon dont les commerçants promeuvent leurs ventes en utilisant le concept de non-paiement de la taxe, donnant l'impression au consommateur qu'il peut passer outre ses obligations.

«C'est la responsabilité de l'entreprise de

Rita
Dionne-
Marsolais

dire que les taxes sont incluses. Et nous allons nous en assurer, parce ça envoie le mauvais message. On souhaiterait que les gens affichent toutes taxes comprises. Ce n'est pas très compliqué», dit-elle. Le ministère présentera d'ailleurs un projet de loi à la prochaine session pour concrétiser ces préoccupations.

Mais au-delà de cette question, la lutte contre le travail noir et l'évasion fiscale va somme toute bon train au ministère du Revenu. En six mois, on aura récolté 220 millions et on entend en récupérer autant d'ici la fin de l'année, ce qui permettra d'atteindre les objectifs fixés au dernier budget.

L'évasion fiscale et le travail noir font perdre 1,9 milliard par année au gouvernement en revenus fiscaux. «Cela représente un manque à gagner de 1042 \$ en moyenne par ménage de

deux adultes et deux enfants», a souligné la ministre Rita Dionne-Marsolais, qui prononçait une allocution devant la chambre de commerce du Québec métropolitain.

Si certains citoyens économisent en travaillant au noir ou en jouant à cache-cache avec le fisc, «c'est de l'argent qu'ils volent à leur voisin, leur frère, leur mère, qui a besoin de cet argent», poursuit-elle.

Le ministère s'attaque maintenant depuis deux ans au travail noir et à l'évasion fiscale, par le biais notamment de campagnes de publicité et d'opérations de relations publiques qui auront coûté, au total, pas moins de deux millions aux contribuables.

Mais la ministre dit ne pas douter de l'efficacité de ces modes de communication: selon un sondage réalisé par le ministère, un Québécois sur cinq aurait changé ses pratiques à la suite des messages vus à la télévision. Ces chiffres sont-ils crédibles? «Je trouve que c'est très impressionnant que 19 % des personnes interrogées disent avoir changé leur comportement. Ils ne sont pas obligés de dire ça», plaide Mme Dionne-Marsolais.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le pèlerinage

Il fallait voir Lucien Bouchard, seul devant la porte de l'Élysée où Jacques Chirac ne l'avait pas accompagné, sortir un petit bout de papier de sa poche pour lire au texte la « phrase » que le président de la République avait daigné lui consacrer. Ce spectacle pathétique résume, en quelques secondes, l'état de dépendance dans lequel la quête de reconnaissance des leaders souverainistes plongé le Québec.



Alain Dubuc

Nous en avons assez de ces rituels où les voyages à Paris de nos leaders souverainistes mènent invariablement à d'absurdes ballets diplomatiques. Quelle est la longueur des tapis rouges ? La garde républicaine est-elle bien là ? La fanfare a-t-elle joué la *Marche consulaire* ? Quelle sera la durée des rencontres ?

La vieille diplomatie française, qui a accumulé au fil des ans une solide expérience dans la gestion protocolaire des nations en émergence, s'acquitte certes avec élégance du chassé-croisé que nos dirigeants lui imposent. Mais le Québec ne sort pas grandi de ce cirque.

Ce rituel est tellement prévisible, tellement répétitif qu'on devrait s'y habituer et s'y résigner. Mais il est difficile de rester indifférent à un exercice gênant où notre premier ministre, en principe en notre nom, se transforme en mendiant et projette l'image d'une culture colonisée.

Cette fois-ci, l'exercice est encore plus agaçant, pour

trois raisons. D'abord parce que M. Bouchard nous avait promis une mission économique, ce qui aurait comblé d'aise les Québécois qui rêvent qu'on s'occupe d'emplois. Sa triste prestation à la porte de l'Élysée montre bien que ce n'est pas cela qui l'intéressait.

Ensuite, parce que Lucien Bouchard n'a aucun mandat pour traverser l'Atlantique et quémander, à nos frais, un appui à la souveraineté. Les résultats du référendum et l'évolution de l'opinion publique montrent clairement que, dans cette démarche, le premier ministre n'agit pas au nom de la population québécoise.

Enfin, il est inquiétant de découvrir qu'à ce chapitre, Lucien Bouchard suit les traces de Jacques Parizeau, qui lui aussi, dans ses voyages en France, multipliait d'« implausibles » alliances. M. Bouchard se fait ainsi l'héritier du « grand jeu » de son prédécesseur, cette stratégie puérile qui consistait à supposer qu'un appui de la France, grâce à un improbable effet de domino, ferait plier les États-Unis et résoudrait les impasses de l'accession à la souveraineté.

Tout ça pour quoi ? Pour arracher au président Jacques Chirac une position qui est, presque mot à mot, celle que la France a déjà exprimée. « Quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France. »

Nous ne nous lancerons pas dans le jeu du décodage auquel s'est livrée notre classe politique, la joie factice des péquistes à Paris, répercutée par l'écho bloquiste, les atténuations de Stéphane Dion, l'indignation ignare de Preston Manning. La formule française est volontairement vague, merveilleusement diplomatique, et cherche

manifestement à ménager le Québec et le Canada, et à respecter, mieux que Lucien Bouchard, le fait que le Québec est profondément divisé sur cette question.

Il est assez évident que cette formule prudente laisse entendre que la France reconnaîtrait un Québec qui choisirait la souveraineté, ce qui constitue en soi un phénomène sain. Si le Québec en arrive là, nous avons collectivement intérêt à ce que le processus soit le plus harmonieux possible.

Mais cela étant dit, cet appui discret du président et du premier ministre Jospin est entouré de tellement d'hypothèses que tout débat sur la question devient rapidement oiseux. Y aura-t-il un référendum ? Et si tel est le cas, le OUI pourrait-il l'emporter ? Et s'il l'emporte, avec quelle rapidité et sous quelles conditions la France exprimerait son appui ? Et si elle le fait, quel pourrait être l'impact de ce soutien français sur la scène internationale ?

Autrement dit, il n'y avait rien de nouveau et rien de concret dans ce que le premier ministre Bouchard a arraché aux dirigeants français. Cela lui donnera cependant, de façon superficielle, des munitions dans un débat sur les difficultés de la sécession où son courant a été malmené.

L'exercice est futile, mais il n'est, hélas, pas anodin. Ces pèlerinages à Paris comportent un coût important. La subordination des rapports France-Québec à la cause souverainiste paralyse, depuis trente ans, les relations, pourtant essentielles, entre les deux sociétés, les cantonne dans un univers passéiste, trop souvent le monopole, de part et d'autre de l'Atlantique, d'une même caste qui ne s'est pas renouvelée.

Le grand ménage

C'était il y a cinq ans. L'ex-ministre Michel Pagé, responsable du dossier de l'éducation, jonglait publiquement avec l'idée de bonifier l'enseignement de l'histoire. Ses fonctionnaires l'avaient vite ramené sur terre : ajouter un seul cours d'histoire aurait coûté au bas mot un million. Fin du fantasme : M. Pagé n'est plus jamais revenu sur le sujet.



Agnès Gruda

Ce souvenir permet de mieux apprécier la réforme des programmes lancée hier par la ministre Pauline Marois. Remplis de bonnes intentions, ses prédécesseurs se sont tous cassés les dents sur l'immobilisme d'un appareil qui semblait figé pour l'éternité dans ses mauvais plis. Avec son projet, Mme Marois aura réussi à surmonter la paralysie — ce qui n'est pas son moindre mérite.

La seconde grande qualité de sa réforme, c'est qu'elle élargue et simplifie, dans un domaine où l'on a eu tendance, depuis des années, à tout embrouiller. La troisième qualité aurait dû aller de soi. Il a pourtant fallu des années de tergiversations pour oser affirmer l'évidence : la première mission de l'école, c'est d'instruire. Les choix qui suivent découlent de cette conviction.

Concrètement, la réforme propose de faire disparaître plusieurs petites matières et d'utiliser le temps ainsi gagné pour approfondir l'enseignement de base. Les exigences seraient plus précises au primaire où les arts et les sciences sont trop souvent balayés sous le tapis. Les élèves suivraient un seul cursus jusqu'en troisième secondaire. Durant les deux dernières années du secondaire, ils auraient accès à une palette de choix plus vaste. Et les exigences de diplomation seraient rehaussées.

Cette nouvelle grille-horaire forme une sorte de squelette sur lequel viendra se greffer un contenu. L'orientation choisie par la ministre indique qu'on s'en va dans la bonne direction : celle d'un enseignement plus rigoureux, plus structuré, et surtout plus riche. Saluons ce ménage qui s'imposait depuis au moins dix ans.

Le succès de l'opération dépend toutefois d'une série de facteurs qui, pour l'instant, ressemblent à autant de points d'interrogation. Le temps que l'on a récupéré pour l'enseignement des matières de base sera-t-il bien utilisé ? Le simple ajout d'une année d'apprentissage de l'anglais ne suffira pas à colmater les carences abyssales dans l'enseignement de la langue seconde — il faudra en plus que l'anglais soit mieux enseigné. Idem pour les autres matières, et surtout pour le nouveau bloc « sciences », qui risque de devenir un infâme fourre-tout si l'on n'y prend pas garde.

Ici, tout dépend de la future Commission des programmes qui devra mettre de la chair autour de l'os. La direction prise par la ministre est claire : rehausser les exigences générales. Reste à voir si on tiendra le cap.

Deux autres réformes menées parallèlement par Mme Marois auront un impact direct sur le succès de la refonte des programmes. D'abord, celle de l'enseignement professionnel, qui a été longtemps dévalorisé et déserté. Des élèves qui auraient pu y être heureux ont été poussés vers le cours général, où ils avaient de la peine à suivre avec tout le nivellement que cela implique. Depuis trois ans, le nombre de jeunes suivant une formation professionnelle est passé de 16 000 à 24 000. C'est bien. Mais il faut plus.

Et puis, il y a la fameuse décentralisation des pouvoirs au profit de l'école. Pour calmer la paranoïa anti-élite de la CEQ, la ministre Marois s'est engagée sur une voie glissante, envisageant d'éliminer tout projet d'enrichissement pédagogique limité aux meilleurs élèves. Elle n'a pas encore fait son lit sur cette question. Mais le cas échéant, en interdisant toute sélection fondée sur les notes, elle balayerait la stimulation intellectuelle qui vient avec, au risque de détruire d'une main ce qu'elle tente de créer de l'autre.

La réforme est bien engagée. Ce serait dommage.

MONIQUE SIMARD RISQUE DE PERDRE SON SIÈGE



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Zone privilégiée

■ Les motards ont leurs bunkers, les indiens ont leur réserve. La seule différence est que les indiens n'ont pas besoin de se barricader. La réserve de Kahnawake est une zone privilégiée où les criminels ont beau jeu puisque la police, la vraie, n'y va pratiquement jamais, sauf en coup de vent et sur la pointe des pieds pour ne pas indisposer M. Norton. Et quant aux *Peacekeepers*, je me demande qui ils protègent, les honnêtes gens des criminels ou bien les criminels des honnêtes gens. Le trafic d'armes et la contrebande semblent être les principales activités de cette réserve et, face au laxisme de nos gouvernements, il n'y a rien d'étonnant de voir les gangs de motards y faire des affaires.

Marc BENOIT
Pincourt

La face cachée du partitionnisme

■ Il ne faut pas se leurrer, la partition du Québec figure déjà à l'agenda de l'actuel gouvernement fédéral. La partition non pas comme un fait pouvant s'accomplir, mais bien comme un prétexte pour jouer la ligne dure envers le Québec. En fait, le droit contre la démocratie.

Pourquoi, pensez-vous, le gouvernement fédéral tient-il à tout prix à réaffirmer en Cour suprême que le droit constitutionnel canadien doit prévaloir sur la volonté populaire québécoise, et ce, en invoquant l'État de droit ? Parce que, face à la communauté internationale, la défense de l'État de droit, et de ceux qui voudraient demeurer Canadiens en sol québécois, justifierait l'utilisation de la force, l'armée peut-être, contre un Québec qui se serait prononcé en faveur de son indépendance. Et

comment les Québécois réagiraient, vous pensez ? Croyez-moi, nous sommes bien plus près d'un état d'insurrection que nous l'étions en octobre 70. Après cela, venez me dire que 60 % des Québécois endossent la thèse de la partition...

En effet, très peu de gens réalisent ce qu'implique vraiment la partition du Québec. Si on essaie de morceler le Québec et d'en faire une autre Irlande, ces gens-là doivent savoir que nous aurons le devoir légitime de protéger l'intégrité territoriale d'un Québec libéré. Comment ? De la même manière que le gouvernement fédéral qui essaiera de conserver ce territoire au mépris de la démocratie : par la force, quoi d'autre ! On a longtemps associé les indépendantistes au terrorisme ; mais là, on s'aperçoit enfin d'où vient le véritable terrorisme, la véritable agression.

Pierre-Luc BÉGIN
Sainte-Foy

Indigence

■ Les psychiatres travaillant dans le domaine de la santé mentale perçoivent en centre hospitalier des revenus tournant fréquemment autour de 70 000 \$ par année. Or, les personnes consultant ces spécialistes et souffrant de difficultés en santé mentale vivent le plus souvent sous le seuil de la pauvreté.

Comment faire pour soulager quelque peu la misère de ces personnes, qui bénéficient de consultations spécialisées coûtant à l'État environ 70 \$ l'heure, mais qui, à travers un budget personnel difficile, manquent souvent du nécessaire ? Comment peuvent-elles s'occuper, même si elles vivent en famille d'accueil, pour survivre en disposant simplement de l'aide sociale ?

Le gouvernement du Québec devrait accorder plus d'attention aux personnes atteintes en santé mentale, et redis-

tribuer quelque peu la richesse collective en leur faveur. En considérant à quel point il est pénible de vivre des années en institution psychiatrique, où les frais générés s'avèrent très élevés, il faut ouvrir au plus tôt les portes de ces institutions.

Déjà, pour les nombreuses personnes à l'aide sociale, on demande des solutions. Que dire des personnes vivant la maladie mentale, hospitalisées ou non ? Il n'est pas illusoire d'envisager réinsérer socialement ces personnes. Pour la plupart, elles requièrent l'aide de la collectivité. Toutefois, il faut pour cela allouer les ressources nécessaires au bon endroit. Pour de nombreux clients, les psychothérapies donnent des résultats mitigés. Ne serait-il pas plus judicieux d'offrir à ces personnes une meilleure couverture sociale, plutôt que des consultations ? De leur offrir l'aide de bénévoles, de leur donner l'occasion de se faire des amis ? En tant que schizophrène et maniaco-dépressif, je signe...

Marc EVERELL
Sainte-Foy

Vite des élections !

■ Selon les derniers sondages et en regard de ce que nous vivons, économiquement et politiquement au Québec, je suggère au gouvernement Bouchard de déclencher des élections le plus vite possible, dès l'été prochain.

Il faut arrêter rapidement toutes ces confrontations nuisibles avec le gouvernement canadien majoritairement élu. Une nouvelle équipe fera sûrement mieux.

Vite monsieur Bouchard, déclenchez des élections au Québec et qu'on en finisse avec les prévisions de mauvais temps.

Germain LEFEBVRE
Montréal

Opinions

Les municipalités doivent respecter leur engagement solennel de 1996

Trudel fait appel à l'imagination, à la raison et au sens commun des municipalités

RÉMY TRUDEL

Le texte qui suit est extrait d'une allocution prononcée par le ministre des Affaires municipales, vendredi dernier, devant la chambre de commerce de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, les deux grandes unions municipales ont pris l'engagement solennel de participer à l'opération de redressement des finances publiques du Québec. Le gouvernement a fixé leur effort, tout comme celui des secteurs public et parapublic, à environ 6 % du budget des municipalités, c'est-à-dire une contribution de 500 millions.

La décision d'inclure le secteur municipal dans la réduction du déficit tient aussi à des considérations d'ordre historique et à l'analyse de la situation financière de l'ensemble des municipalités du Québec sur plus d'une décennie. Le monde municipal a connu deux réformes d'importance, au cours de cette période, qui ont marqué sa fiscalité et sa gestion des services.

Entre 1981 et 1993, la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités du Québec a presque triplé. L'élargissement de l'assiette fiscale, fruit de la réforme de 1980, et la conjoncture économique favorable qui a amené une hausse fulgurante du développement immobilier ont permis aux municipalités d'accroître leurs dépenses de 124 %, durant cette même période. Cet accroissement a été supérieur à celui de l'activité économique, dont la variation a été de 98 %.

Ces deux réformes, de même que le contexte budgétaire des municipalités, ont eu des effets positifs sur la politique salariale du personnel des municipalités. Entre 1979 et 1981, les dépenses de l'ensemble des municipalités du Québec se sont accrues de 747 millions, sur des dépenses totales de 2,7 milliards. Dans les années qui ont suivi, soit entre 1982 et 1988, la même masse salariale a doublé par rapport à l'année 1981.

En raison de l'implantation des rôles triennaux d'évaluation dans les années 90, qui a eu pour effet de stabiliser la croissance de l'assiette fiscale, et en raison de la récession économique, les hausses reliées à la rémunération ont varié durant cette période entre 1,6 % et

3,6 %, mais n'ont pas compromis, pour autant, les acquis des années 80.

En période d'abondance, le gouvernement a soutenu de façon adéquate les municipalités par ses divers programmes. Il est normal qu'il se tourne vers ses partenaires dans une période où les budgets sont plus restreints.

Actuellement, il y aurait un objet de transfert de responsabilités aux municipalités, soit la gestion et le financement du transport scolaire, qui s'inscrit dans une perspective globale d'intégration du transport collectif souhaitée par le gouvernement.

Le transfert de cette responsabilité représente 420 millions. L'atteinte de l'objectif gouvernemental de 500 millions est obtenue par l'abolition des compensations tenant lieu de taxes à l'égard des écoles, des centres hospitaliers de soins de longue durée et des CLSC (80 millions). Ces compensations seraient désormais versées aux municipalités par les communautés urbaines ou les MRC.

Le paiement de la contribution est étalé sur deux années financières. Pour leur année financière 1998, les municipalités auraient à déboursier 349 millions, à travers une contribution uniforme de 4,2 % de leur budget, alors que pour leur année financière 1999, elles auraient à payer 500 millions, à travers une contribution uniforme de 6 % de leur budget.

Par exemple, dans la proposition gouvernementale du 20 juin dernier, la Ville de Rosemère devait assumer un transfert de 1 094 153 \$, soit 7,6 % de son budget. Avec la nouvelle proposition



Rémy Trudel

du 24 septembre, la part de Rosemère sera de 603 712 \$ en 1998, soit 4,2 % de son budget, ou 490 441 \$ de moins qu'en juin, et de 862 445 \$ en 1999, soit 6 % de son budget, ou 231 708 \$ de moins qu'en juin. De plus, avec les compensations tenant lieu de taxes qui pourraient être versées par la MRC, 118 223 \$ dans le cas de Rosemère, sa contribution serait alors de 485 489 \$, en 1998, et de 744 222 \$, en 1999.

Les municipalités de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Hull seraient appelées à contribuer dans une proportion d'environ 2,7 %. L'atténuation de la mesure constitue ici une reconnaissance des fonctions particulières de centralité qu'elles assument au sein des agglomérations urbaines.

Dans la proposition discutée actuellement, la structure d'accueil du transport scolaire serait le territoire de la MRC et les sociétés de transport en milieu urbain. Les coûts du transport scolaire et des compensations tenant lieu de taxes, qui seraient désormais défrayés par

les MRC ou communautés urbaines, seraient établis selon une formule de quote-part décidée localement. Cette proposition fait ainsi appel à l'autonomie locale sur le choix des modalités de répartition des dépenses supralocales.

Le gouvernement n'a pas pour seule préoccupation de transférer des responsabilités sans égard à l'impact des coûts et des modes de gestion à implanter. Il voit déjà à mettre en place une série de mesures qui permettront d'aider le milieu municipal.

Le gouvernement est fermement décidé à accroître son support dans de multiples volets de l'activité des municipalités. Elles pourront ainsi rationaliser davantage leurs services et susciter des économies. Ainsi, entre autres :

□ dans le cadre de comités techniques, des moyens seront analysés pour atténuer les transferts fiscaux anticipés lors du dépôt des prochains rôles d'évaluation ;

□ des mesures seront mises en oeuvre pour favoriser l'utilisation de la tarification des biens et services ;

□ des outils seront élaborés, de concert avec les municipalités, pour les aider à déterminer les prix de revient des services municipaux.

La volonté du gouvernement d'encourager les mises en commun d'équipements et de services pour rationaliser les modes de gestion et en réduire les coûts fera l'objet de mesures concrètes.

Le ministère des Affaires municipales pourrait mettre sur pied une assistance décentralisée et conjointe avec les municipalités pour susciter, encourager et réaliser les mises en commun de services.

Il prendra, de plus, des dispositions pour élargir le champ d'application des ententes intermunicipales en vue de procéder à la mise en commun de services, d'équipements ou d'expertise.

À moyen terme, le gouvernement envisage de trouver des façons de mettre en commun des activités ou équipements par le truchement d'ententes multisecto-

rielles associant les secteurs de l'éducation et de la santé.

En ce qui a trait à la question des coûts de main-d'oeuvre, je réitère mon invitation faite aux syndicats à participer, dès maintenant, aux échanges dans chacune des municipalités où ils représentent des employés municipaux.

Tant les municipalités que leur personnel ont contribué à l'essor économique des dernières décennies et ont profité de ses effets par un accroissement et une diversité de services, ainsi que par des conditions de travail améliorées. Il est normal qu'en période plus difficile, le gouvernement sollicite leur contribution. Il s'agit d'une responsabilité collective.

Nous maintenons notre ligne de conduite actuelle, qui consiste à reconnaître que la négociation avec les syndicats municipaux doit se dérouler sur le plan local. Je formule un appel aux 53 400 employés qui sont régis par près de 800 conventions collectives de travail à s'asseoir à leurs tables respectives de négociation.

Au 30 septembre prochain, plus de 60 % des conventions collectives de travail seront à renouveler. La période est donc tout indiquée pour revoir, par la voie normale de la négociation, certaines façons de faire en vue de faciliter une diminution des coûts de main-d'oeuvre.

Ce changement d'approche ne peut s'effectuer que dans la mesure où il y aura une prise de conscience collective que la limite à la capacité de payer des contribuables est atteinte et qu'il faut faire preuve de souplesse et d'ouverture à toutes les étapes de révision de l'organisation du travail et des systèmes de gestion reliés aux services municipaux. Des pistes sérieuses sont à explorer. Il y a des surplus dans 94 régimes de retraite. Ces surplus sont évalués à 651 millions. De plus, les cotisations excédentaires des employeurs s'élèvent à ce chapitre à 124 millions.

Le défi est de taille, j'en conviens. Il faut s'y attarder dès maintenant. Je vous propose la voie de l'imagination, de la raison et du sens commun afin que la collectivité puisse éviter des coûts majorés de leurs services.

Personnes âgées: une qualité de vie qui se détériore sans cesse

SERGE LOISELLE

L'auteur est président de l'organisme Les petits frères des pauvres. Nous publions son texte à l'occasion de la Journée internationale des aînés.

Depuis 35 ans, Les petits frères des pauvres ont accompagné des milliers de personnes âgées et isolées, nos « vieux amis » comme nous les appelons, durant les dernières années de leur vie. Nos permanents et nos bénévoles ont vu les effets sur nos « vieux amis » des nombreux changements dans le système de santé. Parfois, nous nous sommes réjouis de ce que nos yeux voyaient, de ce que nos oreilles entendaient, mais aujourd'hui nous sommes inquiets.

Oui, nous sommes inquiets de constater que la qualité de vie de nos « vieux amis », et celle des personnes les plus âgées et les plus vulnérables, ne cesse de se détériorer. De plus en plus d'indices nous donnent à penser que les compressions dans le réseau des centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ont des effets néfastes sur la qualité de vie des personnes âgées qui vivent en institution.

Nos bénévoles nous rapportent régulièrement leur consternation lorsqu'ils visitent nos « vieux amis » et qu'ils constatent à quel point le personnel des CHSLD est débordé. Voici un exemple parmi d'autres : à l'heure des repas, il n'est pas rare de voir une seule préposée avoir la responsabilité de faire manger 5, 6 et même 7 personnes âgées en grande perte d'autonomie ; or, pour y arriver, elle ne dispose souvent que de 30 minutes. Comment voulez-vous, même avec toute la bonne volonté du monde, assurer cet acte fondamental à la survie, dans de telles conditions ?

Pour nos « vieux amis » souffrant de déficits cognitifs sévères, nous favorisons les visites à l'heure des repas afin qu'ils puissent avoir de temps en temps un repas dans une atmosphère plus calme et à leur rythme. Nous sommes cependant conscients que notre présence ne remplacera jamais une organisation des soins, et surtout une allocation de ressources suffisantes qui permette au personnel de donner à chacun l'attention et le respect auxquels il est en droit de s'attendre.

Nous pourrions multiplier les exemples, parler des compressions dans les services alimentaires qui provoquent, par ricochet, des diminutions dans le nombre de pique-niques durant l'été ou des résidences sans permis qui accueillent des personnes en perte d'autonomie sans aucune supervision du ministère de la Santé, ni des services sociaux (voir *La Presse* du 5 septembre). Or, chacun de ces exemples ne ferait que confirmer qu'il ne s'agit plus de cas isolés, mais d'une tendance inquiétante pour l'avenir des soins aux personnes âgées vivant en centre d'hébergement ou en résidence privée.

À force de parler de réforme, de faire des plans pour équilibrer le budget du ministère et, surtout, de soustraire des centaines de milliers de dollars dans les colonnes de grands livres comptables, nous avons bien peur que les personnes qui sont au bout de ces colonnes de chiffres n'aient été oubliées. Ces personnes, ce sont bien sûr les employés des CHSLD qui doivent en faire toujours plus avec moins de ressources, mais ce sont aussi, et surtout, les personnes âgées et vulnérables qui y vivent.

Notre regard et notre opinion ne sont pas neutres. Nous nous sommes donné comme mission d'être une présence amicale et affectueuse auprès des personnes âgées isolées et démunies, et également d'être leur porte-parole lorsque nous jugeons que leur dignité est bafouée. C'est donc à partir de notre amour et de notre respect pour nos « vieux amis » que nous osons interpellier les décideurs de tous niveaux et, par la même occasion, interpellier toute la communauté, en rappelant que ces vieilles personnes qui finissent leur vie dans des centres d'hébergement sont les mêmes personnes qui ont construit le Québec d'aujourd'hui. À ce titre, elles méritent tout notre respect et, en tant qu'êtres humains, elles ont le droit de finir leur vie dans la dignité.

Il serait temps de se demander collectivement si nous voulons vivre dans une société où les personnes les plus vulnérables sont de plus en plus laissées pour compte, ou dans une société où les valeurs humaines veulent encore dire quelque chose.

Commandite et tabac: à qui profite le débat?

LYNDA BINHAS

et SYLVAIN LEFEBVRE

Les auteurs oeuvrent au Groupe Culture et Ville de l'INRS-Urbanisation.

La commandite de certains événements culturels et sportifs par des fabricants de l'industrie de tabac suscite des débats et des interrogations qui sont loin d'être résolus. Après l'adoption, en 1988, d'une loi interdisant la publicité télévisée et radiodiffusée des cigarettes tout en autorisant l'utilisation du nom corporatif des compagnies de tabac (articles 4 et 6), l'industrie du tabac a poursuivi ses efforts de promotion via le parrainage et la commandite.

Ce n'est qu'en 1995 que ce même gouvernement proposera un plan directeur en vue de la protection de la santé publique. Le tout nous mènera au projet de loi C-71 qui a fait couler beaucoup d'encre depuis son adoption. Malgré une apparente accalmie et des négociations de coulisse peu ou mal connues, le débat est loin d'être terminé. D'un côté, les fervents défenseurs de la santé publique et du bien-être collectif, de l'autre, les apôtres de la liberté et des retombées miraculeuses de la commandite par le tabac.

Le caractère nocif du tabac sur la santé n'est plus une preuve à faire. Il faut comprendre que la loi C-71 concerne les habitudes de consommation déjà prises, mais encore davantage les habitudes à prendre (lire ici le marché des jeunes et des adolescents). Il y aurait des inquiétudes réelles sur le fait que sport et tabac soient mis en association dans le cadre d'une commandite. Il y en a même qui concluent au caractère suggestif de l'association entre le tabagisme et la performance physique ! Remarquons, au passage, que si on remplace le sport par le jazz, la bête apparaît déjà moins méchante... En matière de santé publique, il ne semble y avoir qu'une seule question de poids : en quoi la

visibilité de l'industrie du tabac, via la commandite, accroît-elle la consommation de cigarettes pour les nouvelles clientèles ? Est-ce que la commandite accroît la consommation ?

Prétendre que l'industrie du tabac ne retire pas son dû via son investissement en publicité relève de l'hérésie. Pourquoi donc une loi qui contraigne la visibilité du tabac sans en attaquer l'accessibilité ? Pourquoi brasser le château de cartes déjà fragile du marché de la commandite sans attaquer le problème à sa source ? La réponse nous est partiellement donnée par l'évolution de la récupération politique qui se fait sur le dos de l'industrie du tabac en Europe, aux États-Unis et déjà, par mimétisme, au Canada. Les États-Unis ont procédé récemment à des accords historiques avec les fabricants de tabac qui devront déboursier près de 400 milliards de dollars répartis sur une période de 25 ans, le tout en guise de compensation pour couvrir les frais de santé engendrés par la cigarette.

En clair, les « nouvelles politiques anti-tabac » maintiennent l'industrie du tabac en place tout en cherchant à récolter davantage une marge de manoeuvre financière pour couvrir le coût social généré par la consommation de ces produits.

Où sont les études qui permettraient d'établir des corrélations sérieuses entre la propension à consommer des produits du tabac et leur visibilité dans un festival de jazz ou un Grand Prix de Formule 1 ? Sur la base de quelles retombées socio-culturelles et économiques faut-il accorder un statut exceptionnel aux activités commanditées ? Les réponses se font rares alors que tout se décide rapidement en coulisse.

Les bénéfices réels que les entreprises de tabac retirent de leur visibilité en commandite ne remettent pas en question ceux qui sont associés aux festivals, rencontres sportives et au-

tres événements et qui profitent d'abord aux économies locales et à la collectivité. Rappelons que les commandites de tabac représentaient, l'an dernier, 16 % du budget de fonctionnement des événements artistiques, 64 % de celui du secteur de la musique et 30 % du budget du secteur des variétés.

Toutefois, plusieurs arguments laissent croire que ce n'est pas la survie de certaines activités culturelles ou sportives qui est en jeu puisque des possibilités de substitution de commandite existent. Malgré les discours vertueux des deux parties, le duel entre le gouvernement et les fabricants de tabac se résume à la reconfiguration du partage des bénéfices engendrés par la vente de cigarettes.

Dans ce faux-débat, les seuls qui sortent perdants des négociations actuelles sont le festivalier, l'amateur de sport, le touriste, le promoteur d'événement, le fumeur, le non-fumeur, bref, ceux et celles qui supporteront le coût additionnel imposé aux fabricants et qui supporteront aussi la disparition d'activités et d'événements qui ont des retombées économiques importantes pour la collectivité.

L'expérience étrangère suggère déjà, dans un contexte législatif contraignant sur la visibilité du tabac, des statuts dérogatoires ou un caractère exceptionnel à certains événements de prestige. La zone franche « sportive » ou « culturelle » est une formule qui permet le maintien de ces activités dans un périmètre restreint ou sur une très courte durée. Les critères retenus pour accorder un tel statut dépendent d'une foule de considérations qu'il ne faut pas prendre à la légère. Au fil d'arrivée, c'est un compromis social sur lequel il faut réfléchir. C'est surtout un compromis social à imposer à ceux qui nous font subir le chantage d'un discours contaminé à la source.

L'affaire Simard-Thérien a laissé des traces chez les péquistes de Bertrand

MARIO FONTAINE

La scène est devenue une pièce d'anthologie politique : Monique Simard, radiuse, prononce son discours de victoire dans le comté de Bertrand. Puis, quelques minutes plus tard, la vedette péquiste pleure à chaudes larmes, battue de justesse à la toute fin du dépouillement par le libéral Robert Thérien.

« On m'a volé l'élection », d'accuser aussitôt l'ex-syndicaliste. De très longues et très coûteuses procédures judiciaires ont suivi le scrutin du 12 septembre 1994, à l'issue desquelles M. Thérien fut reconnu coupable de fraude électorale et forcé de démissionner, forçant du coup la tenue de l'élection partielle de lundi prochain dans cette circonscription des Laurentides.

Un député libéral qui obtient une majorité d'à peine 146 voix en 1994 et doit démissionner dans le déshonneur deux ans après, voilà qui devrait assurer une élection facile au péquiste Bernard Gilles Grenier. Pas si vite ! La lutte est on ne peut plus serrée dans Bertrand, et si l'image de marque du PLQ a été sérieusement ternie, d'autres



Bernard Gilles Grenier



Daniel Desjardins



Denis Chalifoux

facteurs jouent en faveur de son candidat, Denis Chalifoux.

D'une part, Mme Simard a elle-même connu des déboires judiciaires dans Outremont. Mais cela, les péquistes de Bertrand n'en font pas trop de cas. Ce qu'ils ne digèrent carrément pas, toutefois, c'est d'avoir fait des pieds et des mains, à coup de brunchs et d'activités diverses de financement, pour payer les frais occasionnés par la poursuite contre Thérien, tout ça pour voir Mme Simard aller se faire élire lors d'une partielle dans La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal.

Ce ressentiment est palpable dans le comté. Certains, parmi les militants péquistes de vieille date, n'iront tout simplement pas voter. D'autres travaillent aujourd'hui aux côtés du candidat de l'Action

démocratique, Daniel Desjardins. Une grogne qui pourrait saper les chances de Bernard Gilles Grenier, compte tenu des résultats très serrés du dernier rendez-vous électoral.

Pour conforter ses chances de victoire, ce professionnel de la communication et du marketing invite les électeurs à la plus grande minutie : « Des organisateurs libéraux qui étaient de la fraude de 1994 sont encore là. Il faut redoubler de vigilance pour que les villageois de Hampstead, de Mont-Royal ou même des États-Unis qui n'ont pas le droit de voter viennent faire pencher la balance comme la dernière fois », déclare M. Grenier.

Le ton rassurant, posé, le candidat péquiste fait de l'emploi et des initiatives locales son principal thème de campagne. Et il invite les

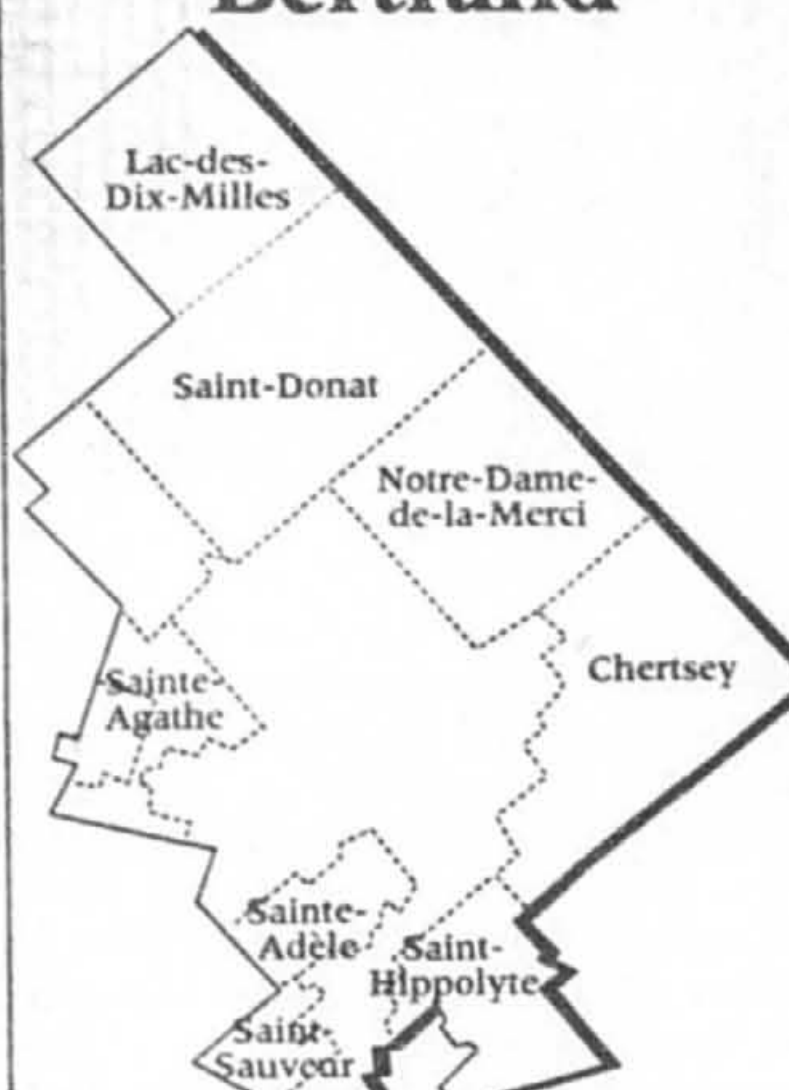
électeurs à faire élire un député au pouvoir plutôt que dans l'opposition : vouloir donner une leçon au gouvernement à cause des compressions budgétaires en se défoulant dans une partielle, c'est un mauvais calcul, dit-il.

Un calcul que le libéral Denis Chalifoux, lui, ne manque pas d'exploiter. « Je fais beaucoup de porte à porte, et on ne cesse de me parler des coupures dans la santé, assure M. Chalifoux. L'assurance-médicaments a aussi mécontenté beaucoup de monde, tout comme la hausse des taxes scolaires et le pelletage aux municipalités. Ça commence à faire pas mal d'insatisfaites. »

Propriétaire d'une papeterie et conseiller municipal à Sainte-Agathe, M. Chalifoux soutient que seul un député d'opposition osera réclamer des comptes « à Jean Rochon et aux autres ». Il s'abstient de commenter la fraude électorale du dernier scrutin.

En comparaison, l'ambiance est particulièrement sereine au local de l'adéquiste Daniel Desjardins. Ce jeune courtier en assurances débordé d'énergie, il se présente comme l'alternative aux deux vieux partis et apparaît sur les affiches avec son chef, Mario Dumont. L'ADQ n'a pas obtenu 8 % des voix en 1994, mais M. Desjardins ne doute de rien et se croit en mesure de l'emporter. « Un peu partout on voit un changement de la garde, les plus jeunes remplacent les plus vieux. En politique aussi », explique-t-il.

Circonscription électorale de Bertrand



Résultats de 1994

Thérien, Robert	PLQ	14 558
Simard, Monique	PQ	14 412
Monette, Réjean	ADQ	2 486
Paradis, Louise	PLNG	238
Rovins, David	IND	221

Candidats en 1997

Chalifoux, Denis	PLQ
Grenier, Bernard	PQ
Desjardins, Daniel	ADQ
Rose, Jacques	PDS

Francophones:	91,5%
Non-francophones:	8,5%

Référendum de 1995

OUI	54%
NON	46%

Nombre d'électeurs 41 180

Infographie La Presse

Le libéral pourrait avoir contrevendu à la Loi sur les élections

MARIO FONTAINE

Le candidat libéral à l'élection partielle dans Bertrand, Denis Chalifoux, pourrait avoir contrevendu à la Loi sur les élections et les référendums, son entreprise ayant transigé avec la Ville de Sainte-Agathe où il est également conseiller municipal.

Copropriétaire d'une papeterie, M. Chalifoux a vendu diverses fournitures à la Ville en 1994 et 1995. Ces transactions ont cessé après que le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, ait avisé l'administration de Sainte-Agathe que cette pratique pouvait aller à l'encontre de la loi.

Le principal intéressé, lui, proteste de sa bonne foi. « La première chose que j'ai faite avant de vendre le moindre crayon à la Ville, ce fut de demander au directeur général de l'époque, Maurice Hews, si j'en avais le droit. Il m'a dit que, selon son interprétation, il n'y avait aucun problème. De plus, j'ai insisté pour que d'autres puissent soumissionner afin que le plus bas l'emporte. Aussitôt que les Affaires municipales ont émis un doute, j'ai tout arrêté », expliquait hier M. Chalifoux.

Selon la secrétaire-trésorière (par intérim) de Sainte-Agathe, Raymonde Guindon, M. Hews s'est fié à la Loi sur les cités et villes pour indiquer au conseiller Chalifoux que son entreprise pouvait transiger avec la municipalité, alors que d'autres dispositions, celles-là de la Loi sur les élections et référendums, interdisent une pratique semblable.

Le montant exact des transactions n'a pas été établi, et varie de 3329\$ à 9501\$, selon les sources. M. Chalifoux dit n'avoir aucune idée du total. Aucune suite légale n'a été donnée à cette affaire. C'est avec beaucoup de prudence que le ministre Chevrette l'aborde dans sa lettre adressée au maire Michel Charette, le 30 août 1995. « Je constate, écrit M. Chevrette, qu'un membre de votre conseil présentement en fonction détient un intérêt pécuniaire dans une entreprise ayant transigé avec la Ville. Je vous rappelle que cette pratique irait à l'encontre des dispositions prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Toutefois, seul un tribunal pourrait se prononcer dans le cadre d'une action en déclaration d'inhabilité intentée en vertu de cette même loi. »

Cette affaire surgit dans le dernier droit de la partielle de lundi prochain visant à remplacer le libéral Robert Thérien, forcé de démissionner après avoir été reconnu coupable de fraude électorale. Celle qu'il avait vaincue, la péquiste Monique Simard, a elle-même été reconnue coupable de manœuvre électorale frauduleuse lundi, pour avoir voté illégalement aux élections municipales à Outremont. Elle en appellera du jugement. Ces deux affaires expliquent que la probité des candidats est un facteur crucial dans Bertrand.

« Je n'ai absolument rien à me reprocher, assure Denis Chalifoux. Mon honnêteté et mon intégrité ne sont pas en cause. J'ai demandé un avis légal, je l'ai suivi en toute bonne foi et j'ai tout arrêté dès que le premier petit doute fut émis. Il faut que les péquistes sentent vraiment qu'ils sont en train de perdre pour s'attaquer ainsi à moi et à ma carrière. C'est vicieux, c'est des cheap shots. »



Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Stéphane Dion (assis), a eu droit aux applaudissements des députés libéraux hier, aux Communes, après une intervention sur l'unité nationale.

Stéphane Dion défendra l'accord de Calgary à travers le Canada

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les provinces signataires de l'entente de Calgary n'ont pas encore fait connaître tous les détails des consultations de leur population, mais, chose certaine, elles pourront compter sur la présence de Stéphane Dion, qui prépare une tournée nationale de promotion dans deux semaines.

Discours « majeur » à Vancouver le 15 octobre ; discours « important » à Montréal, probablement le lendemain ; virée dans l'Ouest, dans les Maritimes, puis, retour dans l'Ouest, tout ça dans la semaine du 12 octobre, le ministre Stéphane Dion aura un mois d'octobre très chargé.

Outre les discours, Stéphane Dion s'est aussi engagé à aller défendre la déclaration de Calgary auprès des provinces qui ont sollicité sa présence, dont l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Manitoba devrait vraisemblablement s'ajouter à la liste.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, a appris *La Presse*, se prépare ces jours-ci à « témoigner » et « faire les recommandations » du gouver-

nement fédéral lors des audiences publiques.

De plus, le ministre s'arrêtera à Vancouver, le 15 octobre, pour tenter de passer le message de Calgary dans la récalcitrante Colombie-Britannique.

Le gouvernement Chrétien a refusé encore hier de dire s'il allait effectivement consulter les Québécois sur l'entente des Neuf, mais Stéphane Dion tentera d'en promouvoir les mérites au Québec, dans un discours prononcé à Montréal autour du 16 octobre.

Selon le programme initial, Stéphane Dion devait se rendre en France et en Allemagne dans la deuxième semaine d'octobre, soit quelques jours après la visite de Lucien Bouchard à Paris.

Le processus de consultation populaire enclenché dans la foulée de Calgary a repoussé la virée européenne au début de l'an prochain.

Au cours des prochaines semaines, le ministre Dion consacra l'essentiel de son temps à préparer les suites de Calgary, dont la conférence des premiers ministres provinciaux, prévue début décembre.

Trudeau accueilli comme « un vieil ami » en Chine

Presse Canadienne
PÉKIN

Près d'un quart de siècle après sa première visite en Chine en tant que premier ministre, Pierre Trudeau est retourné à Pékin, à titre d'invité spécial de la Banque de Montréal, qui inaugurerait hier sa première succursale dans la capitale chinoise.

Salué par l'agence de presse officielle Xinhua comme « un vieil ami de la Chine, profondément respecté du peuple chinois », M. Trudeau, qui est âgé de 77 ans, a brièvement posé pour les photographes, mais n'a pas pris la parole en public et a refusé toutes les demandes d'entrevues.

L'ex-premier ministre était du nombre des dignitaires invités à assister, avec le président chinois, Jiang Zemin, et le premier ministre chinois,

Li Peng, à une réception au Grand Hall du Peuple organisée à la veille de la journée nationale de la Chine.

La direction de la Banque de Montréal a refusé de dire si l'ex-premier ministre était payé pour son séjour à Pékin en compagnie des administrateurs de la banque, qui ont tenu lundi leur premier conseil d'administration hors d'Amérique du Nord, dans la capitale chinoise.

Le président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, M. Matthew Barrett, a déclaré qu'en invitant M. Trudeau à faire partie de la délégation, la banque souhaitait reconnaître le fait que « sans M. Trudeau, sans sa vision nettement en avance sur son temps, je ne crois pas qu'il y aurait une seule entreprise canadienne ici ».

Un sommet Chrétien-Eltsine à Moscou

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Dans le but de s'engager dans une nouvelle ère de coopération économique avec la Russie, le premier ministre Jean Chrétien se rendra dans ce pays le 18 octobre pour une visite d'État de trois jours qui le conduira à Moscou et à Saint-Petersbourg.

La visite, hier à Ottawa, du ministre des Affaires étrangères russe, Evgueni Primakov, la première visite du genre d'un chef de la diplomatie de la fédération russe au Canada, avait pour principal objectif de préparer cette prochaine rencontre au sommet entre M. Chrétien et le président Boris Eltsine.

M. Primakov a déclaré à la presse hier, après une rencontre avec le premier ministre, qu'il était extrêmement satisfait de sa visite en sol canadien et que la prochaine visite de M. Chrétien en Russie était des plus prometteuses.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a notamment déclaré hier que la Russie n'était pas indifférente aux efforts du Canada pour rendre universel le traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, traité qui sera signé à Ottawa au début de décembre.

M. Primakov a en effet témoigné de son admiration pour l'initiative canadienne dans ce domaine, affirmant que la Russie souhaitait se ranger aux côtés du Canada sur cette question.

« Les Russes ne signeront peut-être pas le traité », a précisé M. Axworthy, mais il s'est dit encouragé par le projet russe d'annoncer bientôt un moratoire sur ses exportations de mines antipersonnel.

Les autres questions préparatoires au sommet Chrétien-Eltsine abordées hier par MM. Chrétien, Primakov et Axworthy ont porté sur la candidature du Canada à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, sur l'édification de la paix en Bosnie, sur le commerce et le transport entre les deux pays, sur l'Arctique, sur la région Asie-Pacifique, sur la crise au Proche-Orient et sur la nouvelle relation entre l'OTAN et la Russie.

M. Primakov a souligné que le Canada et la Russie étaient voisins et que leurs économies se complétaient. Il s'est cependant montré peu satisfait du niveau des échanges commerciaux entre les deux pays, échanges qui ont atteint 781 millions de dollars en 1996. Il a affirmé qu'il y avait là un potentiel énorme à développer et qu'il souhaitait que d'ici la fin du siècle le niveau de ces échanges soit multiplié par deux.

Enfin, M. Axworthy n'a pas manqué de soulever auprès de son homologue russe la question de la loi controversée sur les religions signée vendredi dernier par le président Eltsine. Cette loi proclame la liberté du culte pour toutes les religions en Russie, mais elle interdit le prosélytisme pour les religions considérées comme nouvellement implantées. M. Primakov a expliqué hier que la loi avait été signée par les représentants de plusieurs confessions, dont les catholiques et les protestants, qui ont par la suite révoqué leurs signatures. Il a insisté pour dire que la loi ne s'opposait pas à la liberté de culte et qu'elle se conformait à la Constitution. « Elle a simplement pour but, a-t-il dit, d'empêcher la propagation de sectes destructives qui ont fait leur apparition en Russie. »

arrière-
petite-fille

cousine

nièce

petite-fille

tante

grand-mère


sœur

mère

épouse

Vous connaissez très bien les raisons pour lesquelles on vous demande de courir.

Le cancer du sein peut, d'une manière ou d'une autre, affecter un jour une personne de votre famille. En tant que commanditaire national, Ford invite tous et chacun à participer, le dimanche 5 octobre*, à la Course à la vie CIBC afin d'aider à recueillir des fonds pour financer la recherche contre le cancer du sein.

1 · 8 0 0 · 6 1 8 · 2 8 7 3 



DES IDÉES QUI FONT DU CHEMIN

*HALIFAX : dimanche 26 octobre

www.ford.ca

Politique

Libération passe au hachoir l'administration Bouchard

MICHEL DOLBEC
de la Presse Canadienne, PARIS

Les Québécois sont « sonnés » par les « gaffes » et la gestion « incohérente » et « contestable » du gouvernement de Lucien Bouchard, a affirmé hier le quotidien français *Libération*.

Quelques heures avant que le premier ministre ne vante devant la chambre de commerce de Paris les performances économiques du Québec, « Libé » a donné de son administration une image fort peu flatteuse. Deux ans après le référendum, « le Québec boit l'amère

potion de la rigueur », a raconté le journal. Selon son correspondant à Montréal, Lucien Bouchard a fait de l'équation « déficit budgétaire résorbé égale prochaine victoire au référendum » la « quintessence de sa politique ».

« Un touriste s'étonnerait de la prolifération des gaffes gouvernementales au Québec, mais les Québécois semblent totalement sonnés tellement elles sont nombreuses » écrit *Libération*.

Le quotidien évoque en vrac la « cure d'austérité qui donne le tournis au Québec » et qui a frappé au premier chef la santé et les services sociaux, la désaffection de

l'aéroport de Mirabel, le ravalement de celui de Dorval que Québec « s'est obstiné à entériner », les problèmes du Biodôme... « Libé » n'oublie pas de mentionner au passage le maire de Montréal Pierre Bourque et « l'inventaire édifiant de ses décisions malencontreuses ».

Le Figaro était encore jusqu'à hier matin, le seul autre quotidien à s'être intéressé à la visite de M. Bouchard à Paris. Le quotidien de droite, qui a publié plusieurs articles et une interview du premier ministre, dresse un portrait favorable de l'économie du Québec, devenue « le centre de gravité de la présence française au Canada ».

À la lumière des derniers sondages, *Le Figaro* estime cependant que « l'élan indépendantiste bat de l'aile ».

Dans la presse magazine, l'influent éditorialiste Jean Daniel, de retour d'un voyage au Québec (son premier en 30 ans), a signé de son côté une longue analyse sur le Québec d'aujourd'hui. Selon lui, les Québécois, s'ils forment un peuple, ne sont « pas encore une nation ». Jean Daniel se réjouit de la « continuité séculaire de leur résistance linguistique », même s'il juge parfois irritant leur « patriotisme linguistique obsessionnel et surtout exclusif ».

L'appui accordé aux libéraux de Chrétien fléchit

SONDAGE GALLUP

Pour la première fois depuis les élections du 2 juin, l'appui aux libéraux de Jean Chrétien a fléchi en septembre, passant de 53 % à 48 %, selon la maison Gallup.

Leur domination de la faveur populaire n'est toutefois pas entamée, réformistes (15 %), conservateurs (15 %) et néo-démocrates (13 %) suivant, coude à coude, à une trentaine de points derrière.

Le Bloc québécois se maintient à 8 % comme en août (11 % aux élections), séduisant 32 % des Québécois (37 % en juillet, 30 % en août).

Les troupes d'Alexa McDonough ont très bien fait le mois dernier, progressant de 8 % en août à 13 % (11 % aux élections). Le Parti réformiste reprend du poil de la bête, après une baisse de 19 % à 13 % entre les élections et août, tandis que l'appui au parti de Jean Charest avait atteint 19 % le 2 juin, 13 % en juillet et 16 % en août.

Contrairement à cet été, les libéraux ne sont franchement en tête qu'en Ontario, où ils décrochent le soutien de 59 % des répondants (63 % en août), quelque 45 points de plus que leurs concurrents. Suivent les écarts du Québec (45 % pour les libéraux et 32 % au Bloc), des Prairies (37 % contre 31 % aux réformistes), de l'Ouest (37 % contre 33 % aux réformistes) et des Maritimes (39 % contre 36 % aux conservateurs). En août, les écarts respectifs de ces quatre régions s'élevaient à 21, 9, 14 et 30 points.

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1003 entrevues téléphoniques avec des adultes, qui ont eu lieu entre le 18 et le 23 septembre. Un échantillon de cette taille est précis 19 fois sur 20, avec une marge d'erreur de 3,1 %. La marge est plus élevée au Québec, avec une marge de 6 %, 19 fois sur 20, pour 268 entrevues.

On magasine centre-ville

On se fait une sortie après le magasinage. Je demanderai des suggestions au concierge du service à la clientèle de la Place Montréal Trust, qui connaît tous les mast en cinéma, théâtre, restos, et j'en passe...

P.-S.: Gare-toi à l'intérieur, c'est gratuit tous les week-ends avec achat de 25\$ et plus.

Mathilde



PLACE MONTRÉAL TRUST

GALERIES DE BOUTIQUES ET RESTAURANTS
ANGLE MCGILL ET SAINTE-CATHERINE

LA PROMO DU BEAUF

« M'a vous faire ça gratis! »

Jusqu'au 31 octobre, profitez d'un mois gratuit sur un ou deux services Étoiles^{MC} Bell de votre choix.

Dring! L'heure a sonné de vous abonner au service **Affichage d'Appel en attente** qui vous permet de savoir qui vous appelle même lorsque vous êtes déjà en ligne. De plus, il vous fait profiter à fond du téléphone Vista³⁵⁰, dont le **plan d'entretien prolongé** vous est offert gratuitement pendant un an! Une valeur de 40,95 \$.

Mais encore? Si vous le préférez, vous pouvez combiner deux services parmi les suivants et former un duo qui répond à vos besoins. **TéléRéponse^{MC} Bell**, **Afficheur**, **Appel en attente**, **Composition vocale**, **Appel personnalisé**, **Mémoires**, **Conférence à trois**, **Renvoi automatique**, **Sélecteur**, **Composition automatique**... à vous de jouer!

Quel que soit votre choix, c'est gratuit pendant un mois. Pour en profiter, passez sans tarder à un magasin **Téléboutique^{MC} Bell** ou appelez-nous au **1 888 850-BELL**.



Marque de commerce de Northern Telecom. Offert là où la technologie le permet. Certaines restrictions s'appliquent. Services Étoiles est une marque de commerce de Centre de ressources Stentor inc. Bell Canada est usager licence.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



RDC (EX-ZAÏRE)

Mission bloquée

Le Haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a exprimé hier son inquiétude à la suite d'informations selon lesquelles le président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila, aurait demandé le rappel de la mission d'enquête de l'ONU sur les accusations de massacres de réfugiés rwandais. Bloquée dans la capitale Kinshasa depuis le 24 août, la mission n'a toujours pas entamé son travail en raison de l'opposition du gouvernement. Par ailleurs, quatre autres civils ont succombé hier aux obus tirés depuis Brazzaville sur Kinshasa, ce qui porte le bilan officiel à 21 morts depuis lundi.

d'après AFP

KURDISTAN

Attaque turque

Au total, 342 rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste kurde) ont été tués depuis une semaine dans le cadre d'une nouvelle incursion de l'armée turque contre les bases du PKK dans le nord de l'Irak. D'autre part, le Parlement turc s'apprête à ratifier une proposition du cabinet de lever l'état d'urgence à partir du 6 octobre dans trois provinces du sud-est anatolien, théâtre de la rébellion armée du PKK.

d'après AFP

SERBIE

Manif à Belgrade

Environ 200 policiers anti-émeutes ont chargé hier à coups de matraques quelque 10 000 partisans venus soutenir leur maire, Zoran Djindjic, évincé de son poste la veille. Des manifestants, ainsi que trois gardes du corps de Djindjic, ont été frappés sans ménagement par les policiers, qui ont aussi interpellé plusieurs personnes. C'était la première fois depuis les manifestations anti-gouvernementales de l'hiver que la police de Belgrade utilisait la force contre des protestataires.

d'après AFP

CACHEMIRE

Reprise des combats

L'armée pakistanaise a mené hier une attaque à l'artillerie et au mortier sur Kargil, ville du Cachemire indien, tuant 16 civils et en blessant 30 autres, selon le ministère indien de la Défense. Les forces indiennes ont répliqué par des tirs d'artillerie, détruisant 20 bunkers pakistanais. Le secrétaire indien aux Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur pakistanais pour lui faire part de la « sérieuse inquiétude (de New Delhi) après cette dernière attaque ».

d'après AFP

AFGHANISTAN

Revers des talibans

Le Commissaire européen aux droits humains Emma Bonino a minimisé hier son interpellation la veille par les talibans, mais elle a dénoncé les violations des droits de l'homme commises par ces mêmes talibans, au pouvoir à Kaboul. Sur le front, les forces de l'opposition ont infligé un important revers aux talibans en les refoulant hors de Mazar-i-Sharif, principale ville du nord du pays.

d'après AFP

CUBA

Centrale nucléaire

En dépit de l'opposition américaine, le vice-ministre de l'Énergie Daniel Codorniu-Pujals a déclaré hier que Cuba « maintient sa volonté » de mener à terme son projet de centrale nucléaire dès que « les conditions économiques le permettront ». Dans les années 1980, Cuba avait commencé la construction de la centrale nucléaire de Juraguá, avec l'aide de l'ex-URSS, dont l'effondrement avait conduit à un arrêt des travaux en 1992. Depuis les États-Unis ont voté une loi menaçant d'imposer des sanctions à tout pays qui aiderait à financer le projet.

d'après AFP

Autres informations
page B8



PHOTO AFP

Sit-in bouddhiste au Sri Lanka

Quelque 500 moines bouddhistes cinghalais ont participé hier à un sit-in à Colombo, capitale du Sri Lanka, pour exiger des excuses d'un ministre qui a critiqué leur opposition à une initiative du gouvernement visant à résoudre la guerre avec les séparatistes tamouls qui a fait 50 000 morts et près de un million de civils déplacés depuis 1972.

Clinton hésite à sévir contre la gazière Total

d'après AFP et AP
WASHINGTON

De Bruxelles à Moscou en passant par Québec et Kuala Lumpur, et des milieux d'affaires US craignant une guerre commerciale avec l'Europe, l'administration Clinton subit une très forte pression hostile à des sanctions de Washington contre la société française Total après la signature par celle-ci, associée au géant russe Gazprom et à la Pétros malaisienne, d'un important contrat gazier avec l'Iran.

Les différences d'approche entre Washington et les pays européens ont resurgi au premier plan à la suite de la signature dimanche de ce contrat de deux milliards pour l'exploration du gisement offshore de Pars sud.

Ce contrat est en contradiction apparente avec la loi américaine sur les sanctions contre l'Iran et la Libye, connue sous le nom de « loi D'Amato » qui menace de sanctions toute firme investissant plus de 40 millions par an dans le secteur hydrocarbure de l'un de ces deux pays.

Ayant affirmé lundi que toute mesure de rétorsion US contre Total sous la loi D'Amato serait « illégale et inacceptable », la Commission européenne est revenue hier à

la charge pour prévenir Washington contre les risques de tension commerciale des deux côtés de l'Atlantique.

Leon Brittan, commissaire européen pour la politique commerciale, a souhaité que l'administration américaine « réfléchisse sur la sagesse de prendre des mesures contre Total ».

Sir Leon a souhaité « un règlement négocié » à ce sujet. Les États-Unis et l'Union européenne s'étaient fixés le 15 octobre comme échéance pour s'entendre sur des règles d'investissement dans les pays sensibles et éviter l'application des lois Helms-Burton (à propos de Cuba) et D'Amato (Libye et Iran).

Le président Clinton ne peut pas ignorer la loi, et le Congrès, dominé par les républicains, lui en tient déjà rigueur d'avoir prorogé la suspension de certaines clauses de la loi Helms-Burton contre Cuba.

En visite officielle à Paris, au moment où le contrat Total était annoncé, le premier ministre québécois Lucien Bouchard est lui aussi allé de son couplet favorable au groupe pétrolier français.

« Les lois américaines s'appliquent sur le territoire américain », a-t-il lancé, en écho aux déclarations des responsables français et de l'Union européenne.

Entrant dans cette brèche dans les relations euro-américaines, le géant pétrolier russe Gazprom a déclaré son « entière solidarité » avec Total. « Les pays européens ont tout à gagner de ce contrat et coopérer avec Total, qui fait autorité dans la région, est pour nous une bonne chose », a affirmé un porte-parole de Gazprom.

« Nous sommes contre toute mesure punitive universelle qui ne marche jamais et inflige davantage de préjudice aux sociétés et salariés américains qu'aux entreprises (étrangères) visées », a affirmé entre-temps Wally Workman, un économiste de la Chambre de Commerce à Washington. « Nous espérons que le président fera usage de son pouvoir discrétionnaire » dans sa décision, a-t-il ajouté.

Selon John Lichtblau, président de la Fondation pour la recherche dans l'industrie pétrolière à New York, Bill Clinton s'efforcera de prendre des sanctions « très limitées, voire symboliques ».

Michael McCurry, porte-parole présidentiel, a rappelé que le gouvernement américain examinait « très attentivement » les termes du contrat signé par Total « pour mieux le comprendre et appliquer les lois américaines à l'exportation qui conviennent ».

REPÈRES / Proche-Orient

Colonies provocatrices

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Les États-Unis ont averti hier que les négociations sur le statut final des territoires palestiniens ont peu de chances d'aboutir sans le « gel » de mesures unilatérales provocatrices.

« Il est très clair qu'en l'absence de ce gel, les perspectives de succès dans les négociations sur le statut final seront fortement réduites », a déclaré le porte-parole du secrétaire d'État.

« Quant à savoir en quoi consiste ce gel, nous préférons attendre au moins jusqu'à ce que les parties aient l'occasion de se parler un peu plus », a-t-il toutefois ajouté.

Le secrétaire d'État Madeleine Albright a appelé Israéliens et Palestiniens à ne pas prendre de « mesures unilatérales » propres à saper la confiance mutuelle.

Washington espère qu'une telle pause permettra aux négociations sur le statut final des territoires palestiniens d'avancer.

La mise en garde US intervient au lendemain de l'accord conclu à

New York entre Israéliens et Palestiniens de reprendre dans une semaine des discussions pour appliquer certains aspects concrets de l'autonomie palestinienne, et d'aborder une semaine plus tard des dossiers plus politiques comme la manière de définir le statut final des territoires.

Les Palestiniens considèrent la poursuite de la colonisation juive dans les territoires occupés comme une « mesure unilatérale » provocatrice.

Or, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a réitéré hier qu'il poursuivrait la colonisation des territoires occupés, malgré l'accord de lundi.

« Nous n'avons pas réussi à nous entendre avec les Israéliens » sur ce point, a reconnu de son côté le porte-parole américain.

L'Autorité palestinienne a aussitôt accusé Netanyahu de vouloir torpiller les efforts déployés par les États-Unis pour remettre sur les rails le processus de paix, en crise depuis sept mois du fait du refus d'Israël d'arrêter la colonisation et de procéder aux retraits militaires de ses troupes en Cisjordanie.

Les pourparlers, qui doivent re-

prendre le 6 octobre au sein de commissions mixtes, porteront sur l'ouverture d'un port et d'un aéroport palestiniens, la libération de détenus et la possibilité pour les Palestiniens de se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Mais Netanyahu a rejeté hier toute idée de « pause » prônée dans la colonisation par les États-Unis pour faciliter le déroulement des pourparlers.

« Nous construisons dans les colonies pour accompagner leur croissance naturelle. Je n'ai pas l'intention de modifier notre politique », a déclaré Netanyahu aux journalistes.

« Nous avons accepté de discuter du concept d'un gel » lors de la réunion de New York mais « chaque partie a son propre point de vue sur cette question », a-t-il dit.

« Avec ce genre de politique, le gouvernement Netanyahu continue à détruire le processus de paix », a déclaré Nabil Abou Rodeima, l'un des principaux collaborateurs du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

Le mouvement israélien anti-colonisation La Paix Maintenant a accusé Netanyahu de mentir en affir-

Polémique entre Alger et l'ONU

d'après AFP et AP
NEW YORK

Alger a engagé hier une vive polémique avec le Haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Mary Robinson, accusant celle-ci, qui a plaidé pour la défense des droits en Algérie, d'« ingérence inadmissible ».

On apprenait au même moment à Alger que 67 personnes avaient été tuées dimanche et lundi dans trois massacres dans la capitale et dans un village de la Mitidja.

De sources diplomatiques arabes dans le Golfe, on indiquait par ailleurs que l'Arabie saoudite a mené une médiation entre Alger et l'Armée islamique du Salut (AIS, bras armé du FIS interdit) ayant abouti au cessez-le-feu devant entrer en vigueur demain.

Le président Liamine Zéroual est attendu la semaine prochaine à Ryad pour une visite officielle de deux jours, a en outre annoncé un diplomate algérien, sans autre précision.

Hier, le grand mufti d'Arabie saoudite, cheikh Abdel Aziz ben Baz, a désavoué ces tueries dans une déclaration au quotidien saoudien Okaz. « Ces massacres sont répugnants et répréhensibles », a déclaré le cheikh, la plus haute autorité de l'islam sunnite.

Lors d'un entretien lundi au siège de l'ONU à New York avec le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf, Mary Robinson, ancienne présidente d'Irlande, s'était dite « préoccupée par la détermination du gouvernement algérien de refuser l'aide de la communauté internationale », selon une source de l'ONU.

Le nouveau Haut commissaire avait justifié son droit d'ingérence et avait « réitéré son appel au respect des droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

Dans un communiqué hier, la mission algérienne a « déploré que le Haut commissaire des droits de l'homme, se distinguant du reste de la communauté internationale et en dépit des informations qui lui ont été fournies, se soit retenu de condamner explicitement le terrorisme barbare qui sévit en Algérie ».

La veille, le premier ministre français Lionel Jospin, évoquant la longue litanie de massacres en Algérie, avait déclaré : « La très grande difficulté, c'est que nous ne savons pas comprendre ce qui se passe véritablement. Nous voyons bien une terreur affreuse, une violence qui se développe contre les populations, mais il extrêmement difficile d'identifier ce qui se passe ».

Il avait également mis en cause « un pouvoir qui lui-même utilise d'une certaine façon la violence et la force de l'État ».

Déjà lorsqu'il était dans l'opposition, en janvier, Jospin avait affirmé : « Nous devons dire que nous ne sommes pas prêts à soutenir le pouvoir algérien quoi qu'il fasse, que l'on n'est pas à ses côtés dans n'importe quelle circonstance ».

mant qu'il était nécessaire de construire pour la croissance « naturelle » des colonies, car 4000 logements y sont déjà vides, de quoi héberger quelque 20 000 colons supplémentaires.

Pour le porte-parole d'Arafat, Marouane Kanafani, « un arrêt de la construction dans les colonies et la mise en oeuvre des retraits (militaires) en Cisjordanie sont fondamentaux pour restaurer la confiance et donner de la crédibilité aux négociations à venir ».

Enfin, le Mouvement de la résistance islamique Hamas, a accusé hier Israël d'avoir tué cinq Palestiniens présentés comme les auteurs d'attentats suicide de cet été à Jérusalem.

Dans un tract, Ezzedin al-Qasam, la branche armée du Hamas qui a revendiqué ces attentats, affirme que l'annonce par Israël de la découverte de l'identité de quatre des cinq kamikazes constitue une manoeuvre pour couvrir « un assassinat ».

« La direction de Ezzedin al-Qasam peut assurer que des membres d'escadrons de la mort de l'ennemi (Israël) ont commis un sale crime en avant des les tuer après les attentats suicide », souligne le tract.

Li Peng admet que l'avenir est devenu difficile pour les ouvriers chinois

d'après AFP
PÉKIN

Le premier ministre Li Peng a reconnu hier que l'avenir était devenu « difficile » pour les ouvriers chinois, confrontés à la montée du chômage du fait de la fermeture des entreprises publiques non rentables.

« À cause du réajustement structurel de notre économie et de la nouvelle avancée de la réforme des entreprises d'État, il devient difficile pour les ouvriers licenciés de retrouver du travail », a-t-il déclaré dans un discours à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} octobre.

La réforme du secteur public a occupé le devant de la scène lors du 15^e congrès du Parti communiste en septembre. Le président Jiang Zemin a préconisé l'adoption d'un système d'actionnariat qui permettrait de couper le cordon ombilical entre l'État et ces entreprises.

En privé, des responsables du ministère du Travail estiment que le taux réel du chômage en Chine se situe entre 20 et 30 % de la population active.

Li Peng a aussi reconnu que l'ordre public était dans un état « indésirable » dans certai-

nes parties du pays, suggérant l'existence de mouvements sociaux de la part de travailleurs licenciés. De l'avis des experts, les récentes informations faisant état de manifestations dans les provinces ne seraient que la partie visible de l'iceberg.

« Certains phénomènes malsains comme la corruption continuent à poser un problème grave », a poursuivi le premier ministre, qui s'exprimait dans l'immense Palais du Peuple, en présence des principaux dirigeants chinois.

Pour le 48^e anniversaire de la fondation de la République populaire, Li Peng a évoqué la question de Taïwan, refuge des nationalistes depuis 1949. La « position de principe » de Pékin reste la « réunification pacifique, un État, deux systèmes », a-t-il déclaré, reprenant le slogan utilisé pour la rétrocession de Hong Kong, effective depuis le 1^{er} juillet.

Mettant en garde contre les risques de déclaration d'indépendance formelle de Taïwan, Li a espéré « que les autorités taïwanaises garderont à cœur les intérêts d'ensemble de la nation chinoise et commenceront le plus tôt possible les négociations avec nous à partir du principe d'une seule Chine ».

Blair veut faire de son pays un phare pour le monde

d'après AFP
BRIGHTON

Le premier ministre Tony Blair a exposé hier devant le congrès de son parti « les choix difficiles » pour faire de la Grande-Bretagne « la nation phare du XXI^e siècle » à la faveur de réformes parmi « les plus radicales de son histoire ».

Blair a promis de faire la « révolution » du système éducatif, du système de santé publique et de l'État-providence. « Cela veut dire que tout le monde doit y être associé, et cela implique une modernisation », a-t-il dit.

Accueilli au son de la *Symphonie pour orgue* de Saint-Saëns, Blair s'est vu applaudir pendant une minute par les délégués, debout.

Dans son discours aux accents parfois messianiques, il a répété pas moins de dix fois son intention de faire de son pays « un phare pour le monde » et presque autant de fois l'expression « choix difficiles ».

Les trois autres mots d'ordre de son discours, qui a duré une heure, ont été « créativité », « compassion » et « confiance en notre place dans le monde ». Mais ce sera « une compassion appliquée avec discernement », a-t-il précisé.

« Une société forte ne peut être bâtie sur des choix faibles. Notre nouvelle société, une société décente, n'est pas basée sur des droits, elle est basée sur des devoirs », a-t-il poursuivi.

Les choix difficiles se traduiront dans l'éducation par le licenciement des « mauvais professeurs », a-t-il annoncé, défendant la très controversée abolition de la gratuité des universités. « Nous avons à faire un choix difficile entre maintenir le statu quo et décliner, ou moderniser et gagner », a-t-il expliqué.

« Nous ne serons jamais les plus grands, nous ne serons peut-être plus une fois encore les plus puissants, mais nous pouvons être les meilleurs. Le meilleur endroit pour vivre, le meilleur endroit pour élever ses enfants, le meilleur endroit pour mener une vie épanouissante, le meilleur endroit pour vieillir », a promis Blair.

Mais « nous ne serons pas un phare pour le monde en 2005 avec un État-providence bâti en 1945 pour un monde différent », a-t-il dit, estimant que le nouvel État-providence qu'il était prêt à construire « doit encourager le travail et non pas l'assistanat ».

1988 \$

POUR UNE

19988

TRANSPORT INCLUS



ESCORT SE 98

BERLINE OU FAMILIALE, UN SEUL PRIX !

198\$ PAR MOIS

AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS

Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : OBTENEZ UN RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 750 \$. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.

- Climatiser
- Deux rétroviseurs à réglage électrique
- Entrée sans clé du côté conducteur avec 2 télécommandes
- Moteur de 2 L, 110 ch
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux sacs gonflables

- Freins assistés
- Radio AM/FM stéréo avec haut-parleurs haut de gamme
- Sécurité enfants aux portes arrière
- Vitres teintées
- Banquette arrière à dossier divisé repliable 60/40

AVANTAGES
24
mois
LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITÉ LOCATION 24 MOIS
2750\$	198\$
1750\$	248\$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE



Voyez le concessionnaire de votre région

